

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°180-2023

### Portant réglementation temporaire de circulation, Chemin de la Croix d'Amy, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande en date du 16 octobre 2023 de M. Christophe TRUC, représentant l'entreprise AGERON BISSUEL, pour des travaux de branchement électrique à effectuer au 218 chemin de la Croix d'Amy,

*Vu* l'arrêté n°23-193 du 18/09/2023 de la COPAMO portant permission de voirie,

*Considérant* que pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le chemin de la Croix d'Amy sera fermé à la circulation pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Interdiction de stationner à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable pour 5 jours à compter du 06/11/2023  
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise Ageron Bissuel est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

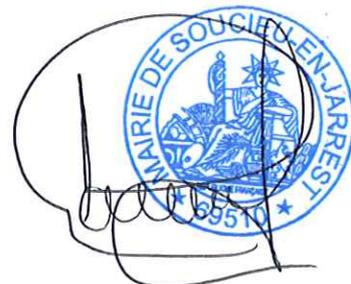
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise Ageron Bissuel sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service collecte du SITOM Sud Rhône,
- à l'entreprise Ageron Bissuel

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 19 octobre 2023

Le Maire,  
Arnaud SAVOIE



Publié le :